



Le CNRS et Aix-Marseille Université renouvellent leur partenariat

Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, et Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, ont signé le 15 février 2024 une convention qui approfondit l'ambitieuse politique scientifique partagée et renouvelée par les deux établissements.

La convention signée le jeudi 15 février 2024 a pour objectif de soutenir une recherche d'excellence, interdisciplinaire, au rayonnement international, conduite dans un partenariat reposant sur la confiance réciproque entre le CNRS et AMU et l'ensemble des partenaires du site.

Le CNRS et AMU partagent notamment le pilotage d'une soixantaine d'unités mixtes de recherche (UMR) et d'une quinzaine d'unités d'appui et de recherche (UAR). La quasi-totalité des domaines scientifiques du CNRS sont couverts sur le site ; les sciences biologiques et les sciences humaines et sociales prédominent toutefois.

Au cours des six années du contrat 2018-2023 et dans le cadre de l'IdEx A*Midex, de grandes thématiques dans lesquelles le site d'Aix-Marseille se positionne au meilleur niveau national et international ont été consolidées. Pendant cette période, plus de 20 Instituts d'Établissement ont été créés pour promouvoir l'interdisciplinarité et établir un lien fort entre recherche et formation (modèle des graduate schools) à l'échelle du site. L'interdisciplinarité promue dans ces instituts, héritiers des LabEx, constitue un des axes transverses de la politique scientifique et académique partagée entre le CNRS et AMU.

L'attractivité du site reste un enjeu majeur. La politique concertée, initiée par la mise en place des chaires d'excellence A*Midex, continue de se déployer notamment à travers les Chaires de professeur Junior AMU et CNRS.

Le renforcement de la visibilité européenne du site fait également l'objet d'une démarche concertée pour renforcer accroître la participation des équipes de recherche à des programmes européens et augmenter les coopérations avec le monde socio-économique au titre, notamment de l'EIC (Conseil Européen de l'Innovation). Cette démarche se traduit depuis le 1er janvier 2024 par la mise en place d'une Mission Europe de la Recherche (MER) offrant un guichet unique pour l'accompagnement de tout le personnel de recherche du site vers les appels à projets et dispositifs européens.

Le CNRS et AMU travailleront à approfondir les relations entre recherche et innovation avec les partenaires de l'université européenne CIVIS dont AMU est chef de file.

Enfin, une réflexion conjointe sur les partenariats stratégiques à l'international sera poursuivie, notamment concernant la Méditerranée et l'Afrique.

Sur la question des plateformes et infrastructures de recherche, le CNRS et AMU ont également déployé une politique commune aussi bien à l'échelle du site qu'à l'échelle nationale. Le CNRS, AMU et l'Inserm ont formé un comité de pilotage qui a notamment pris en charge l'évolution du label « Plate-forme Aix-Marseille », incluant

aujourd'hui en plus du volet « plate-forme technologique », un second volet consacré aux plates-formes de données et/ou plateaux techniques d'expertises rares.

En termes d'innovation, les Parties s'attacheront à développer des actions conjointes qui s'inscrivent dans le cadre de la SATT Sud-Est, de la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille et du Pôle universitaire d'innovation - PUI Provence.

Dans un souci de simplification, les Parties déploieront des actions concrètes envers les laboratoires, notamment en ce qui concerne la gestion, prenant appui sur un dialogue de gestion et de moyens pluriannuels au regard des besoins des unités en profitant notamment des actions et dispositifs déjà engagés par les parties : ressources humaines et notamment mise en place de dispositifs mutualisés de gestion des unités (unités mixtes de soutien), actions conjointes de formation des directeurs et directrices d'unité, stratégie commune concernant le harcèlement, l'intégrité scientifique, l'éthique, la déontologie, etc. Enfin, le développement de l'open science, à la fois pour la diffusion des travaux de recherche et des données, sera un objectif partagé.



© CNRS

Contacts :

Communication CNRS Provence et Corse | Karine Baligand | T 06 82 99 41 25 | karine.baligand@cnrs.fr

Communication AMU | Clara Bui | T 06 28 43 04 92 | clara.bui@univ-amu.fr